

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Saverne

date convocation : 13/05/2016
transmise le : 13/05/2016

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 12
Conseillers présents : 11
Conseillers représentés : /

Séance du : 1^{er} juin 2016

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

Membres présents :

M. SCHOTTER, M. AMANN, Mme MULLER, M. FAVIER, adjoints
Mme WENDLING, M. LORENTZ, M. LEHMANN, M. SCHNITZLER,
M. WICKER, M. LANG

Membre absent excusé représenté : Mme MOREL

A été désignée comme secrétaire de séance : Mme MULLER

M. le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux de rajouter à l'ordre du jour les points suivants:

- organisation des NAP
- règlement intérieur des NAP, tarifs
- création d'une régie de recettes pour l'encaissement des NAP
- CAE 2016/17
- désignation d'un estimateur pour dégâts de gibier sur cultures
- DETR 2016 : décision approuvant le plan de financement (travaux ADAP)
- rapport 2015 sur qualité et prix du service public d'eau potable et d'assainissement (sera présenté par M. Amann lors du prochain conseil municipal)

1) Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du 30 mars 2016.

2) Document Unique – demande de subvention du Fonds National de Prévention

La commune de Neugartheim-Ittlenheim s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement les personnels, les partenaires sociaux et l'assistant de prévention. Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de la commune et pour partie avec le recours de la société Socotec pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation du Document Unique. Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail. Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la commune mobilisera 3 jours environ 3 agents et 2 représentants de l'autorité territoriale.

Un dossier va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- s'engage dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- s'engage à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- autorise la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels,
- autorise la commune à percevoir une subvention pour le projet,
- autorise le Maire à signer la convention afférente.

3) Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires 2015-2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Willgottheim assure les Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP).

Dans le cadre du RPI de Neugartheim-Ittlenheim et Willgottheim-Woellenheim, les aides du fonds d'amorçage prévues par l'Etat ont été versées à chaque commune qui en a fait la demande.

A ce titre, il est convenu que la commune de Willgottheim, organisatrice des NAP en 2015-2016, bénéficiera de l'ensemble du fonds d'amorçage.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer une convention avec la commune de Willgottheim pour la répartition du fonds d'amorçage de l'organisation des NAP pour l'année scolaire 2015-2016,
- décide de verser à la commune de Willgottheim le montant de l'aide encaissée.

4) Demande de financement par le Conseil de Fabrique d'un nouvel éclairage à l'église de Neugartheim

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande du Conseil de Fabrique pour la prise en charge par la commune des travaux d'installation d'un nouvel éclairage à l'église de Neugartheim. Ces travaux s'élèveraient à environ 7.500 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité :

- accepte la demande du Conseil de Fabrique pour la prise en charge de ces travaux prévus au budget principal en section d'investissement,
- autorise le Maire à signer une convention avec le Président du Conseil de Fabrique spécifiant la nature ainsi que le financement des travaux.

5) Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI – CAE)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} septembre 2016.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu, à l'unanimité,

Vu le Code du Travail,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi,

DECIDE :

- de mettre en œuvre le recrutement de Mme Martine DURRHEIMER dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » en qualité d'agent assistante à la vie scolaire. Ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- d'autoriser le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi et les diverses administrations pour ce recrutement ainsi que signer le contrat.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

6) Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Mme Christiane RICHARD

Conformément à la délibération du 29 juin 2015, en accord avec Pôle emploi, le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de Mme Christiane RICHARD est renouvelable à compter du 2 septembre 2016 pour une durée d'un an.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat d'accompagnement dans l'emploi et à procéder à toutes les formalités.

7) Organisation des Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP) 2016-2017

Un règlement intérieur des Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP) a été élaboré en commission pour la rentrée scolaire 2016-2017. Ce document pourra être amendé si nécessaire au fur et à mesure de son utilisation. Il sera mis en application dès l'inscription des élèves.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur des Nouvelles Activités Péri-éducatives pour la rentrée scolaire 2016-2017 qui auront lieu à Neugartheim-Ittlenheim le mercredi de 11h10 à 12h10
- autorise le Maire à signer les conventions avec les prestataires qui assurent des activités périscolaires.

8) NAP – tarifs année scolaire 2016-2017

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs indiqués dans le règlement intérieur des NAP organisées à Neugartheim-Ittlenheim pour l'année scolaire 2016-2017, à savoir :

- 60 € pour l'année par enfant
- 50 € par enfant à partir de 2 enfants
- 120 € pour 3 enfants.

9) Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais des activités liées à la réforme des rythmes scolaires

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif à l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé par ces agents ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier de Truchtersheim ;

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des activités liées à la réforme des rythmes scolaires ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide de créer une régie communale de recettes pour l'encaissement des frais des activités liées à la réforme des rythmes scolaires.

Les tarifs sont ceux fixés dans le règlement intérieur approuvé par délibération du conseil municipal du 1^{er} juin 2016.

Le régisseur sera désigné par le Maire, sur avis conforme du comptable, par arrêté municipal qui détaillera les modalités d'exécution de la régie, l'indemnité et les devoirs du régisseur.

10) Horaires des classes– rentrée scolaire 2016-2017

M. le Maire informe les membres du conseil municipal des horaires retenus pour la rentrée scolaire de septembre 2016 :

Ecole Felsch à Neugartheim

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h10 – 11h35 / 13h45 – 15h35

Mercredi : 8h10 – 11h10

Ecole Les prés verts à Willgottheim

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h – 11h25 / 13h35 – 15h25

Mercredi : 8h – 11h

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, approuve les horaires afin de les soumettre à l'avis du Conseil Départemental du Bas-Rhin compétent en matière de transport scolaire et à la réponse officielle de l'Education Nationale.

11) Convention de mise à disposition de la salle du trait d'union à l'ALEF – cantine rentrée scolaire 2016-2017

La capacité d'accueil de la cantine de Willgottheim étant saturée, il est prévu d'organiser à partir de la rentrée scolaire 2016-2017 une cantine à Neugartheim-Ittlenheim, en mettant à la disposition de l'ALEF (Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation) la salle du Trait d'Union.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'ALEF et à procéder à toutes les formalités y afférentes.

12) Acquisition de photocopieurs – école et mairie

Après explication du Maire, Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, accepte les nouveaux contrats de maintenance et de location pour les photocopieurs avec la société CENA 22 rue Tournante à Lingolsheim et autorise le Maire à signer les contrats et documents correspondants.

13) Désignation d'un estimateur pour dégâts de gibier

Le code de l'environnement, dans ses articles L 429-23 et L 429-24, prévoit que sous certaines conditions, les cultures endommagées par les sangliers, cerfs, chevreuils, faisans, lièvres ou lapins ouvrent droit à un dédommagement de la part du locataire de la chasse ou du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers (FDIDS).

Les dégâts, à l'exception de ceux causés par les sangliers (qui sont pris en charge par le FDIDS), font l'objet d'une évaluation dans les conditions prévues par les articles R 229-8 à R 229-14 du code de l'environnement.

A cette fin, un estimateur est désigné dans chaque commune au début du bail pour toute sa durée.

M. Clément KOESSLER domicilié 5 Place du Maréchal Juin à Griesheim-sur-Souffel 67370, accepterait la présente charge pour le gibier dit « rouge » autre que le sanglier.

M. GÄFGEN, locataire de la chasse à Neugartheim-Ittlenheim, n'émet pas d'objection à la présente nomination.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner M. Clément KOESSLER demeurant 5 place du Maréchal Juin à Griesheim-sur-Souffel, en tant qu'estimateur chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier dit « rouge » autre que le sanglier, pour la durée de la présente location de chasse.

14) DETR 2016 pour travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics

En complément au dossier de subvention pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics prévus en 2016 au titre de la DETR, déposé et retenu dans la programmation 2016 par la Sous-Préfecture de Saverne,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel pour les travaux à effectuer en 2016.

15) Départ à la retraite du directeur d'école : achat d'un cadeau

M. le Maire explique aux conseillers municipaux, que le Directeur de l'école Felsch, M. SZESNY, cessera ses fonctions en cette fin d'année scolaire après plus de 20 années passées à Neugartheim-Ittlenheim.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, décide de lui offrir, lors de la réception de départ organisée le 27 juin 2016, un bon cadeau d'une valeur de 287 € chez Julien à Fouday.

16) Urbanisme

- Liste des demandes d'urbanisme en cours

17) Divers

- Recensement de la population : enquête du 19 janvier au 18 février 2017

La séance est levée à 23 heures.